



2000 route de Digne -  
CS 99027 – 04995 CHAMPTERCIER  
Tél. : 04.92.31.02.43 - Fax : 04.92.32.28.39  
Courriel : [fdc04@chasseurdefrance.com](mailto:fdc04@chasseurdefrance.com) -  
[www.fdc04.com](http://www.fdc04.com)

# CATALOGUE DES FORMATIONS 2024

---

## FORMATION A L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

### Théorie, sur une ½ journée :

1. mercredi 10 janvier
2. mardi 7 mai
3. mercredi 19 juin
4. vendredi 13 septembre

### Pratique, sur une journée :

- entre le lundi 22 et le jeudi 25 janvier  
entre le mardi 21 et le vendredi 24 mai  
entre le lundi 1<sup>er</sup> et le jeudi 4 juillet  
entre le lundi 23 et le jeudi 26 septembre

## Objectif

Préparer les futurs chasseurs à l'examen du permis de chasser.

## Public

Tout public à partir de 14 ½ ans.

Les candidats ne pourront se présenter à l'examen du permis de chasser qu'à partir de 15 ans.

## Programme

**Théorie** : présentation d'armes et de munitions, examen blanc relatif à la faune sauvage et ses habitats, la chasse, les lois et règlements concernant la police de la chasse et la protection de la nature, l'emploi des armes et des munitions.

**Pratique** : parcours de chasse simulé avec tir à blanc, transport d'une arme dans un véhicule, tir à l'arme à canons basculants ou semi-automatique avec cartouche à grenaille sur plateaux d'argile, tir à l'arme à canon rayé sur sanglier courant en situation de chasseur posté en battue.

## Lieu

**Théorie** : Fédération des chasseurs des AHP – 2000 route de Digne-les-Bains – 04660 Champtercier

**Pratique** : Centre de formation de Le Poët – Blache Pauvre – 05300 Le Poët

## Dossier d'inscription

Pré-inscription par internet : [fdc04@chasseurdefrance.com](mailto:fdc04@chasseurdefrance.com), onglet Permis de chasser, rubrique Examen du permis de chasser

et envoi du dossier papier à FDC04 – 2000 route de Digne – CS 99027 – 04995 Champtercier

Nombre de participants maximum : Théorie : 20 par ½ journée Pratique : 12 par journée	Intervenant : <b>Fédération des chasseurs des AHP</b>
	Responsable de la formation : <b>Cyril GENIN</b>

## FORMATION A LA CHASSE ACCOMPAGNEE

**lundi 15 juillet**

**vendredi 30 août**

**sur une journée**

### Objectif

Obtenir l'autorisation de chasser accompagné (le bénéficiaire ne pourra alors chasser qu'en présence d'un accompagnateur mentionné dans l'autorisation, dont le permis de chasser doit être validé et dont l'assurance doit couvrir sa responsabilité civile pour cet accompagnement).

Pour le chasseur accompagné : délivrance d'une autorisation (à partir de 15 ans révolus) valable un an.

Pour l'accompagnateur : délivrance d'une attestation d'accompagnateur de chasse accompagnée valide dix ans.

### Public

**Chasseur accompagné** : à partir de 14 ½ ans.

**Accompagnateur** : titulaire du permis de chasser depuis cinq ans au moins sans jamais avoir été privé du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser par décision de justice.

### Programme

Rappel des règles qui encadrent la pratique de la chasse accompagnée.

Présentation d'armes et munitions.

Évolution sur un parcours de chasse simulé avec franchissement d'obstacles et tirs à blanc, en présence du futur accompagnateur.

### Lieu

Centre de formation de Le Poët – Blache Pauvre – 05300 Le Poët

### Dossier d'inscription

Sur formulaire spécifique à demander à la Fédération des chasseurs des AHP :

[fdc04@chasseurdefrance.com](mailto:fdc04@chasseurdefrance.com) ou 04.92.31.02.43

ou à télécharger sur [www.fdc04.com/chasse-accompagnee.html](http://www.fdc04.com/chasse-accompagnee.html)

Nombre de participants maximum : 7 par ½ journée	Intervenant : <b>Fédération des chasseurs des AHP</b>
	Responsable de la formation : <b>Cyril GENIN</b>

## FORMATION POUR LA CHASSE A L'ARC

samedi 25 mai (journée entière)

### Objectif

Acquérir les connaissances permettant au chasseur à l'arc de manipuler et d'utiliser un arc de chasse dans des conditions de sécurité optimales.

Délivrance d'une attestation pour la chasse à l'arc.

### Public

Adhérents ou inscrits à l'examen du permis de chasser auprès de la Fédération des chasseurs 04. La formation peut être suivie avant ou après l'obtention du titre permanent du permis de chasser. Néanmoins, pour pratiquer la chasse à l'arc, il faut avoir sur soi : son permis de chasser, sa validation en cours de validité, son assurance "chasse", son attestation de participation à une formation à la chasse à l'arc. Il convient aussi de respecter les contraintes spécifiques au matériel.

### Programme

**Théorie** : nomenclature, définitions particulières, choix du matériel employé à la chasse, tir instinctif et tir en viseur, anatomie et zone vitale à atteindre, procédés de chasse, législation, sécurité.

**Pratique** : monter un arc, mesurer le band, trouver la longueur de flèche correspondant à l'allonge du tireur, tester l'aiguillage d'une lame et aiguiser une lame, régler la combinaison arc-flèche-tireur, tir sur cible, recherche au sang.

### Lieu

Fédération des chasseurs des AHP – 2000 route de Digne-les-Bains – 04660 Champtercier

### Dossier d'inscription

Sur formulaire spécifique à demander à la Fédération des chasseurs des AHP :

[fdc04@chasseurdefrance.com](mailto:fdc04@chasseurdefrance.com) ou 04.92.31.02.43

ou à télécharger sur [www.fdc04.com/arc.html](http://www.fdc04.com/arc.html)

Nombre de participants maximum : 25	Intervenants : <b>Fédération des chasseurs des AHP</b> <b>Amicale des chasseurs à l'arc des AHP</b>
	Responsable de la formation : <b>Cyril GENIN</b>

## FORMATION POUR L'AGREMENT DES PIEGEURS

jeudi 20 juin et vendredi 21 juin (2 journées)

### Objectif

Acquérir les connaissances nécessaires à la pratique du piégeage et obtenir l'agrément préfectoral de piégeur agréé.

### Public

Tout public à partir de 15 ans.

L'agrément ne peut toutefois être délivré qu'aux personnes âgées de plus de 16 ans.

### Programme

**Théorie** : connaissance des espèces recherchées, des différents types de pièges, réglementation, mesures propres à diminuer les souffrances des animaux capturés, test d'application des connaissances.

**Pratique** : manipulation des pièges.

### Lieu

Fédération des chasseurs des AHP – 2000 route de Digne-les-Bains – 04660 Champtercier

### Dossier d'inscription

- ✓ fiche de renseignement candidat ([www.fdc04.com/formation-piegeur.html](http://www.fdc04.com/formation-piegeur.html))
- ✓ copie de la carte nationale d'identité du candidat en cours de validité, recto/verso,
- ✓ copie du permis de chasser du candidat
- ✓ copie de la validation en cours (sauf pour la formation des piégeurs),
- ✓ 2 enveloppes timbrées et libellées au nom et à l'adresse du candidat

Nombre de participants maximum : 30	Intervenants : <b>Fédération des chasseurs des AHP</b> <b>APAAHP (Association des piégeurs agréés des AHP)</b>
	Responsable de la formation : <b>Rémi CLEMENT</b>

## FORMATION POUR DEVENIR GARDE-CHASSE PARTICULIER

Mardi 19 et mercredi 20 mars (2 journées)

### Objectif

Acquérir les connaissances nécessaires en vue d'obtenir l'arrêté de reconnaissance d'aptitude technique pour devenir garde-chasse particulier assermenté d'un territoire.

### Public

Tout titulaire du permis de chasser âgé de plus de 18 ans proposé par un territoire de chasse situé dans les A. H. -P.

### Programme

Module 1 : notions juridiques de base, droits et devoirs des gardes particuliers (10 heures).  
Module 2 : police de la chasse (8 heures).

### Lieu

Fédération des chasseurs des AHP – 2000 route de Digne-les-Bains – 04660 Champtercier

### Dossier d'inscription

- ✓ fiche de renseignement candidat
- ✓ copie de la carte nationale d'identité du candidat en cours de validité, recto/verso,
- ✓ copie du permis de chasser du candidat
- ✓ copie de la validation en cours,
- ✓ une enveloppe timbrée et libellée au nom et à l'adresse du candidat

Nombre de participants maximum : 20	Intervenant : <b>Office français de la biodiversité</b>
	Responsable de la formation : <b>Office français de la biodiversité</b>

## FORMATION « HYGIENE DE LA VENAISON »

**vendredi 8 novembre (1/2 journée)**

### Objectif

Devenir référent habilité à effectuer l'examen initial du gibier prélevé.  
Remise d'un certificat de participation.

### Public

Titulaires du permis de chasser validé pour la saison en cours

### Programme

Réglementation, hygiène et cession du gibier, technique d'éviscération, reconnaissance des principales anomalies pathologiques et parasitaires, réseau SAGIR

### Lieu

Fédération des chasseurs des AHP – 2000 route de Digne-les-Bains – 04660 Champtercier

### Dossier d'inscription

- ✓ fiche de renseignement candidat ([www.fdc04.com/formation-venaison.html](http://www.fdc04.com/formation-venaison.html))
- ✓ copie de la carte nationale d'identité du candidat en cours de validité, recto/verso,
- ✓ copie du permis de chasser du candidat
- ✓ copie de la validation en cours,
- ✓ une enveloppe timbrée et libellée au nom et à l'adresse du candidat
- ✓ chèque de 20 € pour les chasseurs non-adhérents à la FDC04

Nombre de participants maximum : 30	Intervenant : <b>Fédération des chasseurs des AHP</b>
	Responsables de la formation : <b>Vincent BORRELLY et Rémi CLEMENT</b>

## FORMATION A LA SECURITE EN BATTUE

**vendredi 8 novembre (1/2 journée)**

### Objectif

Organiser une chasse collective dans des conditions optimales de sécurité.  
Remise d'un certificat de participation

### Public

Titulaires du permis de chasser validé pour la saison en cours

### Programme

Organisation des battues et sécurité, responsabilités pénale et civile de l'organisateur d'une battue, causes des accidents, manipulation d'armes.

### Lieu

Fédération des Chasseurs des AHP – 2000 route de Digne – 04660 Champtercier

### Dossier d'inscription

- ✓ fiche de renseignement candidat ([www.fdc04.com/formation-securite.html](http://www.fdc04.com/formation-securite.html))
- ✓ copie de la carte nationale d'identité du candidat en cours de validité, recto/verso,
- ✓ copie du permis de chasser du candidat
- ✓ copie de la validation en cours,
- ✓ une enveloppe timbrée et libellée au nom et à l'adresse du candidat
- ✓ chèque de 20 € pour les chasseurs non-adhérents à la FDC04

Nombre de participants maximum : 30	Intervenant : <b>Fédération des chasseurs des AHP</b>
	Responsable de la formation : <b>Cyril GENIN</b>

## DEMANDE D'INSCRIPTION A UNE FORMATION

### Choix de la (ou des) formation(s) souhaitée(s) :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Examen du permis de chasser | <input type="checkbox"/> Garde-chasse particulier |
| <input type="checkbox"/> Chasse accompagnée          | <input type="checkbox"/> Hygiène de la venaison   |
| <input type="checkbox"/> Chasse à l'arc              | <input type="checkbox"/> Sécurité en battue       |
| <input type="checkbox"/> Agrément des piégeurs       | <input type="checkbox"/> Estimateur départemental |

### Pièces à joindre obligatoirement

Pour **toutes les formations** :

- ✓ fiche de renseignement candidat
- ✓ copie de la carte nationale d'identité du candidat en cours de validité, recto/verso,
- ✓ copie du permis de chasser du candidat
- ✓ copie de la validation en cours (sauf pour la formation des piégeurs),
- ✓ une enveloppe timbrée et libellée au nom et à l'adresse du candidat par formation souhaitée (deux pour la formation des piégeurs),

Pour la formation **Examen du permis de chasser** : après s'être inscrit au préalable sur le site internet dédié :

- ✓ imprimé Cerfa complété et signé (incluant le certificat médical au verso)
- ✓ document relatif aux obligations de service national (candidats ayant entre 16 et 25 ans)
- ✓ 1 photographie d'identité normalisée (format 35 x 45 mm, en couleur) de moins de 6 mois
- ✓ chèque de caution de 50 € à l'ordre de « FDC 04 », non encaissé pour les candidats présents aux formations théorique et pratique (ou absents pour cas de force)
- ✓ chèque de 30 € à l'ordre de « FDC 04 » pour les formations,

Pour la formation **Chasse accompagnée** :

- ✓ Imprimé « Demande d'autorisation de chasser accompagné »
- ✓ photocopie d'une pièce d'identité du candidat
- ✓ photocopie d'une pièce d'identité de chaque accompagnateur

Pour la formation **Chasse à l'arc** :

- ✓ imprimé Cerfa n° 10804\*03

Pour la formation **Hygiène de la venaison**

- ✓ Chèque de 20 € pour les chasseurs non adhérents de la Fédération des chasseurs 04

Pour la formation **Sécurité en battue** :

- ✓ Chèque de 20€ pour les chasseurs non adhérents de la Fédération des chasseurs 04

Les cerfas et imprimés sont disponibles sur notre site internet [www.fdc04.com](http://www.fdc04.com) ou sur demande à [fdc04@chasseurdefrance.com](mailto:fdc04@chasseurdefrance.com) ou 04 92 31 02 43.

## Fiche de renseignements candidat

Je soussigné(e) :  Madame  Monsieur (cocher la case qui vous concerne)  
 Nom de naissance : ..... Nom d'usage : .....  
 Prénoms : .....  
 Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Téléphone fixe : ..... Téléphone mobile : .....  
 Mail : ..... @ .....  
 Société de chasse : .....  
 déclare sur l'honneur être apte physiquement et psychiquement à suivre la/les formation(s) cochée(s)  
 au recto et m'engage à respecter les instructions (horaires, consignes de sécurité) qui me sont  
 communiquées.

### PARTIE À REMPLIR DANS LE CAS OÙ LE CANDIDAT EST MAJEUR

En cas d'urgence, personne à prévenir :

Nom : ..... Prénom : .....  
 Téléphone fixe : ..... Téléphone mobile : .....

En cas d'urgence, je souhaite être pris en charge par l'établissement médical le plus proche et  
 autorise les médecins à pratiquer toute intervention et soins d'urgence.

### PARTIE À REMPLIR PAR LE RESPONSABLE LÉGAL DANS LE CAS OÙ LE CANDIDAT EST MINEUR

Je soussigné(e) : Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone mobile : .....  
 responsable légal de l'enfant ci-après désigné :

Nom : ..... Prénom : .....  
 Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

l'autorise à participer la/les formation(s) cochée(s) ci-dessus et déclare qu'il y est parfaitement apte  
 physiquement et psychiquement.

#### **En cas d'urgence, personne à prévenir (si différent du responsable légal) :**

Nom : ..... Prénom : .....  
 Téléphone fixe : ..... Téléphone mobile : .....

En cas d'urgence, je souhaite que l'enfant soit pris en charge par l'établissement médical le plus  
 proche et autorise les médecins à pratiquer sur lui toute intervention et soins d'urgence.

Je dégage la responsabilité de la Fédération des chasseurs au cas où l'enfant ne respecterait pas la  
 réglementation des activités (notamment non-respect des horaires, des consignes de sécurité, ...) ou  
 ne s'y présenterait pas.

Fait à ..... le .....  
 Signature précédée de la mention "Lu et approuvé" :

Le candidat :

Le responsable légal :